

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 624 6 mars 2015

SOMMAIRE

Agave Luxco S.a r.l	Park Luxco GP S.a r.l
BGV III Feeder 4 SICAV-FIS29911	Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l 29910
BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l 29911	Private VCL S.A
b-to-v Partners S.àr.l. II	RMC LRC 229940
Café Le Mont International29912	Safetouring International S.A 29916
Carrera Finance S.A	Saint Jacques Promotion S.A29913
C&F Participations S.A 29912	Savam Lux S.A
Finanziaria Internazionale Luxembourg	Secapital S.à.r.l
S.A 29907	Silla S.A
FINOINVEST Spf S.A	Sislark Property S.à r.l29916
Gamma (Luxembourg) Sàrl29925	SMYCO S.A
JG, Jean GEORG S.à. r.l	Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l.
Juvema S.A. SPF29906	
Mario Viande S.à r.l 29907	Sport Innovation S.A
MNA Finance S.à r.l	Standard Chartered Bank Luxembourg
Natitri S.àr.l	Branch
NevisLux S.àr.l	Tea S.A 29917
Nisper S.A29907	Teckel S.A
Noved S.A. SPF29910	Tradex World Sourcing S.à.r.l 29950
OnX Holdings 229909	Westpoint Investments S.à.r.l 29926
OnX Managed Services S.à r.l 29909	Wood International Holding S.A 29919
Parelpark Investments S.à r.l./B.V 29921	



NevisLux S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2536 8, rue Sigefroi. R.C.S. Luxembourg B 192.891.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017486/10.

(150020329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

MNA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 182.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015017470/10.

(150020553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 276.030.871,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 16A, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015016847/13.

(150020090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Juvema S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7243 Bereldange, 46, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 25.578.

AUSZUG

Gefasste Beschlüsse im Rahmen

der außerordentlichen Generalversammlung vom 21. Januar 2015

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt,

Herr Arnold Meister wird ab sofort als Mitglied des Verwaltungsrats abberufen.

Frau Marion Petra SCHÜTZ ,Zinkgräfstr.62, D- 69469 Weinheim»Deutschland, wird ab sofort für die Dauer von fünf Jahren zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt Herr Manfred Otto Patzer, Frankfurter Straße 14, D- 35578 Wetzlar, Deutschland, wird ab sofort für die Dauer von fünf Jahren zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt.

Zweiter Beschluss

Keine Anträge

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Bereldange, Luxembourg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Référence de publication: 2015017339/21.

(150020916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Mario Viande S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3744 Rumelange, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 193.195.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Mario Viande S.à.r.l. tenue au siège le 13 janvier 2015

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur AIRES DIOGO Mario Jorge, né le 03/06/1976 à Torres Vedras et demeurant au 12 rue des Prés L-3744 RUMELANGE

Est présent et, représente l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré à partir de ce jour au 12 rue des Prés L-3744 RUMELANGE

Signature.

Référence de publication: 2015017456/14.

(150021049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.777.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2015.

La démission de Madame Lara NASATO de sa fonction d'administrateur est acceptée

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, Expert-comptable, né le 26.09.1967 à FAMECK, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015017158/14.

(150020350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Nisper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 146.633.

> — CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-QUATRE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société NISPER S.A., en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 12 juin 2009 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 7 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 146633.

La Société a été mise en liquidation en date du 3 septembre 2014 suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3070 du 23 octobre 2014, comprenant nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto CERASI, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.



- 2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 3. Clôture de la liquidation.
 - 4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
 - 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.
- IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872 et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WONG, U. CERASI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015017505/78.

(150020165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



OnX Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 181.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017516/10.

(150019986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

OnX Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017517/10.

(150020019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 6.000 actions au porteur représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015017162/14.

(150021234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

JG, Jean GEORG S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 123.510.

Extrait de l'acte de cession de parts du 25 janvier 2015

Il résulte de l'acte de cession du 25 janvier 2015 entre

Monsieur GEORG Jean, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant 16 Hauptstrasse D-54673 Karlshausen (Allemagne),

Monsieur Sébastien, Jean, Michel GEORG, né le 16 juin 1986 à Luxembourg et demeurant 19, am Eligiusbrunnen D-54673 Neuerburg (Allemagne)

100 parts sociales détenues par Monsieur GEORG Jean dans le capital de la Société JG, Jean GEORG S.à r.l., inscrite au RCS de Luxembourg B123510, sont entièrement cédées à Monsieur GEORG Sébastien, Jean, Michel.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015017333/18.

(150020391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.362.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 janvier 2015 que Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B152.615, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Solihull) S.à r.l. (ex. Gracewell Properties Holding II S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B179.134.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait La société

Référence de publication: 2015017544/17.

(150020007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Noved S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 64.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 8 janvier 2015

En date du 8 janvier 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler, avec effet immédiat, le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HARLES, administrateur
- Madame Danielle KREMER, administrateur
- Monsieur Claude KREMER, administrateur
- Monsieur François KREMER, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

NOVED S.A. SPF

Référence de publication: 2015017510/18.

(150021107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Private VCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.646.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} Janvier 2015.
- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1 er Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1 er Janvier 2015, les administrateurs de la Société sont:

- Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, Administrateur;
- Madame Zamyra Heleen Cammans, Administrateur; et
- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015017558/19.

(150020192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Carrera Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre. R.C.S. Luxembourg B 175.289.

Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2014

Il a été décidé de remplacer:

- Ernst & Young S.A ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé à la fin de leur mandat concernant la révision des comptes annuels au 31 Décembre 2014;

Par:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé à la fin de leur mandat concernant la révision des comptes annuels au 31 Décembre 2014 en tant que nouveau réviseur d'Entreprises agrée pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015016986/17.

(150020191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.234.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 janvier 2015

Le siège social a été transféré du 67, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2015.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr. Marco BREHM se trouve désormais au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr. Pietro LONGO se trouve désormais au 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015016965/18.

(150021292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

BGV III Feeder 4 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.224.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 janvier 2015

Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2015.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr. Marco BREHM se trouve désormais au 6 B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Veuillez noter que le domicile professionnel de Mr. Pietro LONGO se trouve désormais au 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

BGV III Feeder 4 SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015016963/19.

(150021257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



SMYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017684/10.

(150020167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Savam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017659/10.

(150020221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

C&F Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 janvier 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016980/14.

(150020847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

CLI, Café Le Mont International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.682.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 29 janvier 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société CAFE LE MONT INTERNATIONAL SARL, en abrégé CLI, avec siège social à Moulin de Betzdorf, L-6832 BETZDORF.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame la Présidente le Juge-Commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 19 février 2015.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015016983/20.

(150021269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Sport Innovation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.616.

A dater du 1 ^{er} janvier 2015, le contrat de domiciliation 11, rue des Tondeurs, L-9570 - WILTZ qui liait la S.à R.L. «AP Audit» et/ou son signataire ci-dessous à la société anonyme «SPORT INNOVATION S.A.» a été dénoncé.

AP Audit S.à R.L

Pierre Alcover

Réviseurs d'entreprises agréés

Référence de publication: 2015017695/11.

(150020236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 125.792.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg,

Le comparant expose ce qui suit:

- 1) Il s'est rendue progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société SAINT JACQUES PROMOTION S. A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1057 du 5 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125. 792, et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31. 000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, entièrement libérées.
 - 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Il se désigne comme liquidateur et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état-civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LA MENDOLA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017652/43.

(150021198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 113.424.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of December. Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

Was appeared the following:

- Sithe Global Power, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3784614,

here represented by Philippe DELRÉE, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 19, 2014,

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as state above, explains:

- 1) It acquired progressively all of the two thousand one hundred (2,100) shares of Southdown Luxembourg Holdings S. à r. l., with registered office in L- 1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B113. 424, incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 15 th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, Number 728, on April 10, 2006, whose articles was amended for the last time by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 15 th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, Number 759, on April 14, 2006. Which corporate capital is fixed at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500. -) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25. -) each, fully paid up.
 - 2) The business has been given up.
- 3) Sitting in Extraordinary General Meeting modificating the statutes, he pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.
- 4) It appoints himself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finaly, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpayed, he irrevocabely takes upon himself obligation to pay this liabilities, so that liabilities of the company have been regulated.
 - 5) Remaining assets has been attributed to the only shareholder.
 - 6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.
 - 7) Managers of the company are discharged of their fonctions.
 - 8) Account books and documents of the company will stay at the old registered office during five (5) years.
 - 9) According to the law of the Novembre 12 th , 2004, the shareholder is the economic beneficiary of the transaction. The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Sithe Global Power, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique et enregistré au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3784614,

ici représentée par Philippe DELRÉE, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 19 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.



La partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des deux mille cent (2. 100) parts de la société Southdown Luxembourg Holdings S. à r. l., ayant son siège social à L- 1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B113. 424, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 728 du 10 avril 2006, modifiée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 15 décembre 2005, publié au dit Mémorial C, Numéro 759 du 14 avril 2006.

Le capital social de la société est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52. 500) représenté par deux mille cent (2. 100) actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement libérées,

- 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;
 - 5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.
- 9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, profession et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELRÉE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017646/92.

(150021196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Silla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 130.787.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°125/15 du 29 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SILLA SA.

Pour extrait conforme Florence SCHWARTZ Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2015017677/16.

(150020472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Safetouring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.380.

Par résolutions du Conseil d'Administration tenu le 07 janvier 2015 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Antoine Mafrica de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, la CL Management S.A. ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015017650/15.

(150020603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Sislark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.764.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 janvier 2015 (les «Résolutions») qu'il a été mis fin au mandat de gérants de la Société de Monsieur Alain Charlier, Jean Bernard Zeimet et Etienne Gillet à compter du 28 janvier 2015.

Il résulte de ces mêmes Résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 28 janvier 2015 et pour une durée indéterminée comme gérants de la Société:

- M. Lawrence Pinkney, né le 20 mars 1957 à Crayford (Royaume Uni), avec adresse professionnelle au The Wellhouse, Idsworth, GB Waterlooville PO8 0AW; et
- M. Mukesh Shah, né le 22 février 1960 à Kisii (Kenya), avec adresse professionnelle au Baytree House, Brommer Place, GB Cheshunt EN8 9ER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SISLARK PROPERTY S.àr.I.

Référence de publication: 2015017679/19.

(150021004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Standard Chartered Bank Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.321.

Extrait des minutes de la réunion du comité de direction du 19 janvier 2015

Le Comité de Direction avalise la nomination de Madame JILL GRIFFIN en qualité de Dirigeante de la succursale et approuve les modifications suivantes au Registre de Commerce du Luxembourg:

- Rayer le nom de Monsieur ROBIN ANDRE LOWE comme Dirigeant de la succursale
- Rayer le nom de Monsieur JOHN PAUL MCKEON comme directeur financier
- Ajouter celui de Monsieur JILL GRIFFIN comme Dirigeante de la succursale avec pouvoir de signature conjointe à deux
- Ajouter celui de Monsieur LIÉVIN TSHIKALI comme Directeur juridique et conformité avec pouvoir de signature conjointe à deux.

Le 28/01/2015.

Country Head of Compliance Luxembourg Branch

Standard Chartered Bank

Liévin Tshikali

Référence de publication: 2015017647/20.

(150021284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 990.975.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire. R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 janvier 2015

Est nommé nouveau gérant de catégorie A, avec effet au 1 er février 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michal PUSTELNIK, né à Zdunska Wola le 17 août 1977 et demeurant au 5m,6 kiemliczow, 54-513 Wro-claw.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017666/14.

(150021207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Tea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 118.470.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015017735/15.

(150020988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de sa fonction d'Administrateur.

Après délibération et conformément aux articles 51, alinéa 5 et 52 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de nommer provisoirement

Monsieur Jean-Charles THOUAND

né le 25 août 1971 à Metz (France)

et demeurant 183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015017736/25.

(150020057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Natitri S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 158.248.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE DECEMBRE,

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

SOPARFI CAPITAL S.A., une société de droit du Panama, ayant son siège social en République de Panama, 53, East 53 rd Street, bâtiment MMG Tower, 2 nd Floor, 00232 MARBELLA, inscrite au registre des Sociétés de Panama sous le numéro 795241 («L'Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

aux termes d'une procuration donnée le 22 décembre 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul Associé de la société Natitri S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 décembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 avril 2011, numéro 733, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158248 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
- 3. Décharge au gérant de la Société.
- 4. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé unique, ce dernier, représenté comme dit ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution:

L'Associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur SOPARFI CAPITAL S.A., une société de droit du Panama, ayant son siège social en République de Panama, 53, East 53 rd Street, bâtiment MMG Tower, 2 nd Floor, 00232 MAR-BELLA, inscrite au registre des Sociétés de Panama sous le numéro 795241.

Troisième résolution:

L'Associé unique décide que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.



Quatrième résolution:

L'Associé unique décide d'accorder la décharge complète au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015017494/72.

(150020709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss. R.C.S. Luxembourg B 123.160.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A. a "Société Anonyme", having its registered office at L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, then notary residing in the city of Luxembourg, on the December 22, 2006, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 237 dated February 23, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.160 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of the undersigned notyra dated December 9 th , 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 45 on January 8 th , 2009.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 3,500 (three thousand five hundred) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1-. Transfer of the registered office of the Company from 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer to 17, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2-. Amendment of the first paragraph of Article 2 of the Company's articles of association in order to give it the following content:



- "Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Winseler (Grand Duchy of Luxembourg)."
 - 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer to 17, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

Pursuant to the above transfer of registered office, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of the Article 2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Winseler (Grand Duchy of Luxembourg)."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A." ayant son siège social à 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer, constituée suivant acte de Me Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg reçu le 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 237 du 23 février 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 123.160 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 45 en date du 8 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société du 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer au 17, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:
 - « Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler, Grand-Duché de Luxembourg.»



3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer au 17, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite au transfert de siège ci-dessus, les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler, Grand-Duché de Luxembourg.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2015. 2LAC/2015/2046. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016821/114.

(150019779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Parelpark Investments S.à r.I./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.210,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.442.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Parelpark Investments S.à r.l./B.V. a company having its official seat (statutaire zetel) in 's-Gravenhage, the Netherlands, having its central administration (head office) in the Grand-Duchy of Luxembourg at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 18,200 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177442 (NIN 2013 2419 826) (the Company).

The principal place of business, place of effective management and seat of central administration of the Company have been transferred from The Hague, the Netherlands to the Municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on Mai 2, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 June 2013, number 1323. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the principal place of business, place of effective management and seat of central administration of the Company have been transferred.

THERE APPEARED:



Parelpark Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at St. Helena's Building", Tumas Fenech Street, Birkirkara, BKR2526, Malta and registered with the Maltese Registry of Companies under number C 59668 (The Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it is the sole shareholder of the Company and holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of eighteen thousand two hundred euro (EUR 18,200), represented by one thousand eight hundred twenty (1,820) shares having a par value of ten Euro (EUR 10) each, to eighteen thousand two hundred ten euro (EUR 18,210) by way of the issuance of one (1) new share in the Company, having a par value of ten Euro (EUR 10);
 - 2. subscription and payment of the said issued share by way of a contribution in kind;
- 3. amendment to article 4.2 of the articles of association of the Company to reflect the changes adopted under item 1. above:
- 4. amendment to the register of shareholders of the Company to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and with any filing with the Luxembourg Register of Commerce and Company; and
 - 5. miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring it from its current amount of eighteen thousand two hundred euro (EUR 18,200), represented by one thousand eight hundred twenty (1,820) shares having a par value of ten euro (EUR 10) each, to eighteen thousand two hundred ten euro (EUR 18,210) by way of issuance of one (1) new share in the Company, having a par value of ten euro (EUR 10).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription and full payment of the newly issued share as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, resolves to exercise its pre-emption right in accordance with article 7.3 of the Articles and declares to subscribe for one (1) newly issued share in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10), and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of:

- 1. a receivable for an amount of six hundred fourteen thousand four hundred ninety-two euro and eighty-five cents (EUR 614,492.85) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 1);
- 2. a receivable for an amount of three million five hundred one thousand nine hundred forty-eight euro and fifty cents (EUR 3,501,948.50) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 2);
- 3. a receivable for an amount of two million one hundred sixty thousand six hundred thirty-six euro and fifteen cents (EUR 2,160,636.15) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 3); and
- 4. a receivable for an amount of one million six hundred fifty-one thousand eight hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,651,862.50) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 4 and together with the Receivable 1, the Receivable 2 and the Receivable 3 the Receivables).

The value of the Receivables amounts to seven million nine hundred twenty-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 7,928,940) and shall be allocated as follows:

- ten euro (EUR 10.-) to the share capital of the Company; and
- seven million nine hundred twenty-eight thousand nine hundred thirty euro (EUR 7,928,930) to the share premium account of the Company.

The value of the Receivables is evidenced by a management certificate issued by the management of the Sole Share-holder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

"



- 1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- 2. the Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- 3. based on generally accepted accountancy principles the aggregate value of the Receivables is at least equal to seven million nine hundred twenty-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 7,928,940) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- 4. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and
- 5. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 4.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"4.2. The capital of the Company is eighteen thousand two hundred ten euro (EUR 18,210), and is divided into one thousand eight hundred twenty-one (1,821) Shares."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and with any filing with the Luxembourg Register of Commerce and Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately four thousand fifty Euro (EUR 4.050.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Parelpark Investments S.à r.l./B.V., une société dont le siège social se situe à La Haye, et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg au 3A, Val Stainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 18.200 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177442 (NIN 2013 2419 826) (la Société).

L'établissement principal, le lieu de gestion effective et le siège de l'administration centrale de la Société ont été transférés de La Haye, les Pays-Bas à la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 juin 2013, numéro 1323. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis le transfert de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et du siège de l'administration centrale de la Société.

A COMPARU:



Parelpark Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée selon les lois de Malte, dont le siège social se situe à St. Helena's Building, Tumas Fenech Street, Birkirkara, BKR2526 Malte et immatriculée au Registre des Sociétés Maltais sous le numéro C 59668 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'elle est l'associé unique de la Société et détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille deux cents euros (EUR 18.200), représenté par mille huit cent vingt (1.820) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 18.2010), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10);
 - 2. souscription à et libération de ladite part sociale émise par un apport en nature;
 - 3. modification de l'article 4.2 des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;
- 4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tout gérant de la Société et à tout employé de Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et à tout dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et
 - 5. divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille deux cents euros (EUR 18.200), représenté par mille huit cent vingt (1.820) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 18.2010), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de la part sociale nouvellement émise comme suit:

Souscription et libération

Ainsi, l'Associé Unique, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus, décide d'exercer son droit de préemption conformément à l'article 7.3 des Statuts et déclare souscrire à une (1) part sociale sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) et de la libérer intégralement par un apport en nature qui se compose:

- 1. d'une créance d'un montant de six cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 614.492,85) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 1);
- 2. d'une créance d'un montant de trois millions cinq cent un mille neuf cent quarante-huit euros et cinquante cents (EUR 3.501.948,50) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 2);
- 3. d'une créance d'un montant de deux millions cent soixante mille six cent trente-six euros et quinze cents (EUR 2.160.636,15) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 3);
- 4. d'une créance d'un montant de un million six cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.651.862,50) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 4 et avec la Créance 1, la Créance 2 et la Créance 3, les Créances).

La valeur des Créances s'élève à sept millions neuf cent vingt-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 7.928.940) et sera affectée de la manière suivante:

- dix euros (EUR 10) au capital social de la Société; et
- sept millions neuf cent vingt-huit mille neuf cent trente euros (EUR 7.928.930) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur des Créances est attestée par un certificat de gestion émis par l'administration de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société, lequel atteste que:

«

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Créances, est le seul ayant droit aux Créances et a le pouvoir d'en disposer;



- 2. les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- 3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Créances est au moins égale à sept millions neuf cent vingt-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 7.928.940) et depuis cette évaluation aucun changement important n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- 4. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'un nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
- 5. toutes les formalités pour le transfert la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4.2. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 4.2. Le capital de la Société est fixé à dix-huit mille deux cent dix euros (EUR 18.210), et est représenté par mille huit cent une (1.801) Parts Sociales.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société et à tout dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte notarié sont estimés approximativement à la somme de quatre mille cinquante Euros (EUR 4.050.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2015. Relation: GAC/2015/563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016662/224.

(150019329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Gamma (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.063.

Il résulte que le siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg de la société Gamma (Luxembourg) S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153.063, a été dénoncé le 30 janvier 2015 avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA

Référence de publication: 2015017190/11.

(150020323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



Westpoint Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 194.050.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, registered with the Delaware Secretary of State, Division Corporations under number 5334539, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy, given in Hopkins on 19 January 2015.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10 th , 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5 th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company is incorporated under the name of Westpoint Investments S.à r.l..
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000), represented by fourteen thousand nine hundred ninety-nine (14,999) class A shares (the "Class A Shares"), having a par value of one pound sterling (GBP 1) each and one (1) class B share (the "Class B Share"), having a par value of one pound sterling (GBP 1).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.



- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, the Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, in the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Class A Shares holder(s) only shall be entitled to propose managers for appointment to and removal from the board of managers of the Company to the general meeting of shareholders. The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances towards third parties, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.



- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, the manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10 th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Save as otherwise provided in any agreement between the shareholders of the Company, the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10 th , 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the fourteen thousand nine hundred ninety-nine (14,999) Class A Shares and one (1) Class B Share (the "Class B Share"), having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each have been subscribed by CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC as aforementioned, for a total price of fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000), entirely allocated to the share capital.



All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000.-) corresponds to the amount of nineteen thousand five hundred ninety-four Euro and ninety-six Eurocent (EUR 19,594.96) according to the exchange rate published on XE.COM on January 20 $^{\rm th}$, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
- Mr Mirko Fischer, private employee, born on May 6 th , 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27 th , 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;
- Mr David Fry, private employee, born on July 31 st , 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;
- Mr John Brice, private employee, born on May 1 st , 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;
- Mr Peter Vorbirch, private employee, born on June 2 nd , 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC, une limited liability company, régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division Corporations sous le numéro 5334539, dûment représenté par Cécile Gadisseur, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hopkins, le 19 janvier 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou



de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut agir à titre de commandité et gérant de sociétés en commandites ou de structures sociétaires similaires à responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations de ces structures.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de Westpoint Investments S.à r.l..
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), représentés par quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'une (1) livre sterling (GBP 1) chacune et d'une (1) part sociale de classe B (la «Part Sociale de Classe B») d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A seulement sont habilités à proposer des gérants, à des fins de nomination ou de retrait du conseil de gérance de la Société, à l'assemblée générale des actionnaires. Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.



Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par rapport aux tiers par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Sauf dispositions contraires dans tout accord entre les actionnaires de la Société, l'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) Parts Sociales de Classe A et la (1) Part Sociale de Classe B ont été souscrites par CVI Europe Real Estate Partners OC II, LLC susmentionné, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

La somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) correspond à la somme de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-seize Eurocent (EUR 19.594,96) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 janvier 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Mirko Fischer, employé privé, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
- Monsieur David Fry, employé privé, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant profession-nellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
- Monsieur John Brice, employé privé, né le 1 ^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;



- Monsieur Peter Vorbirch, employé privé, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 janvier 2015. 2LAC/2015/1664. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016810/392.

(150019562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

b-to-v Partners S.àr.l. II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 194.103.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunten Januar.

vor uns, Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

b-to-v Partners AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach Schweizer Recht, mit Sitz in Blumenaustrasse 36, CH-9000 St. Gallen, eingetragen im Handelsregister des Kantons St. Gallen unter Nummer CH-320.3.048.324-6,

hier vertreten durch Caroline Egry, Privatangestellte, geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in St.Gallen, Schweiz, am 19.12.2014

Nachdem die Vollmacht durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet worden ist, soll diese dieser Urkunde angehängt bleiben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Solch erschienene Partei hat den Notar ersucht, die Gründungsurkunde einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung aufzunehmen, welche sie gründen möchte und deren Gesellschaftsvertrag folgendermaßen lauten soll:

A. Firma - Dauer - Zweck - Eingetragener Sitz

- **Art. 1. Firma.** Hierdurch besteht zwischen den derzeitigen Inhabern der Anteile und/oder jeder anderen Person, die künftig Gesellschafter sein wird, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "b-to-v Partners S.àr.l. II" (die "Gesellschaft").
- Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet. Sie kann jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der Weise gefasst wird wie es für eine Änderung dieses Gesellschaftsvertrags erforderlich ist.

Art. 3. Zweck.

- 3.1. Zweck der Gesellschaft ist es, als Komplementärin, mithin als persönlich haftende Gesellschafterin und Geschäftsführerin der b-to-v Internet & Mobile Technologies S.C.S. SICAR ("die Fondsgesellschaft"), einer Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque) gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital in der Form einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple- SCS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung, zu handeln.
- 3.2. Die Gesellschaft hat die ihr nach dem Gesetz von 1915 zustehenden Rechte und Pflichten und darf sonst alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszwecks nützlich oder dienlich sind.



Art. 4. Sitz.

- 4.1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.
- 4.2. Innerhalb derselben Gemeinde kann der eingetragene Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden.
- 4.3. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden, welcher in der Weise gefasst wird wie es für eine Änderung dieses Gesellschaftsvertrags erforderlich ist
- 4.4. Sollte der Geschäftsführerrat feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.
- 4.5. Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführerrats errichtet werden.

B. Stammkapital - Geschäftsanteile - Gesellschafterverzeichnis - Eigentum an und Übertragung von Geschäftsanteilen

Art. 5. Stammkapital.

- 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) bestehend aus einhundertfünfunzwanzig (125) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von hundert Euro (EUR 100) pro Geschäftsanteil.
- 5.2. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Stammkapital der Gesellschaft durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der Weise gefasst wird wie es für eine Änderung dieses Gesellschaftsvertrags erforderlich ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

- 6.1. Das Stammkapital der Gesellschaft ist in Geschäftsanteile mit jeweils demselben Nominalwert aufgeteilt.
- 6.2. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei die Anzahl der Gesellschafter auf vierzig (40) beschränkt ist, sofern sich nicht aus dem Gesetz etwas anderes ergibt.
- 6.3. Das Recht eines Gesellschafters auf das Vermögen und die Gewinne der Gesellschaft ist proportional zu der Anzahl der von ihm im Stammkapital der Gesellschaft gehaltenen Geschäftsanteile.
- 6.4. Durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs oder ein anderes ähnliches Ereignis betreffend den alleinigen Gesellschafter, falls anwendbar, oder jeden anderen Gesellschafter soll die Gesellschaft nicht aufgelöst werden
- 6.5. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen oder zurücknehmen, vorausgesetzt, die zurückgekauften oder zurückgenommenen Geschäftsanteile werden sofort gelöscht und das Stammkapital entsprechend herabgesetzt.
 - 6.6. Die Geschäftsanteile der Gesellschaft werden in eingetragener Form ausgegeben.

Art. 7. Gesellschafterverzeichnis.

- 7.1. Am eingetragenen Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterverzeichnis aufbewahrt, wo es durch jeden Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Gesellschafterverzeichnis enthält insbesondere den Namen jedes Gesellschafters, seinen Wohnsitz oder eingetragenen Sitz oder Hauptsitz, die Anzahl der von diesem Gesellschafter gehaltenen Geschäftsanteile, jede Übertragung von Geschäftsanteilen, das Datum der Mitteilung einer solchen Übertragung an die Gesellschaft oder das Datum des Einverständnisses der Gesellschaft zu einer solchen Übertragung entsprechend diesem Gesellschaftsvertrag sowie jedes über Geschäftsanteile gewährte Sicherungsrecht.
- 7.2. Jeder Gesellschafter wird der Gesellschaft durch Einschreiben seine Adresse und jede diesbezügliche Änderung mitteilen. Die Gesellschaft kann sich auf die zuletzt von ihr erhaltene Adresse eines Gesellschafters berufen.

Art. 8. Eigentum an und Übertragung von Geschäftsanteilen.

- 8.1. Der Beweis des Eigentums an Geschäftsanteilen kann aufgrund der Eintragung eines Gesellschafters im Gesellschafterverzeichnis erbracht werden. Auf Ersuchen und auf Kosten eines Gesellschafters werden Zertifikate dieser Eintragungen je nach Lage des Falles vom Präsidenten des Geschäftsführerrats, von zwei beliebigen seiner Mitglieder oder vom alleinigen Geschäftsführer herausgegeben und unterzeichnet.
- 8.2. Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Geschäftsanteil an. Wenn ein Geschäftsanteil mehreren Personen gehört, müssen sie eine einzelne Person bezeichnen, welche im Verhältnis zur Gesellschaft als Alleineigentümer des Geschäftsanteils angesehen werden kann. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller mit einem im Eigentum mehrerer Personen stehenden Geschäftsanteil verbundenen Rechte auszusetzen bis ein einziger Eigentümer bezeichnet worden ist.



- 8.3. Die Geschäftsanteile der Gesellschaft sind unter bestehenden Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der durch insgesamt mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Stammkapitals repräsentierenden Gesellschafter, einschließlich dem Zedenten, erteilten Einwilligung auf neue Gesellschafter übertragen werden. Soweit gesetzlich nicht anders vorgesehen, können die Geschäftsanteile von Todes wegen auf Nicht-Gesellschafter nur mit Einwilligung der Gesellschafter übertragen werden, die insgesamt mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der Stimmrechte der überlebenden Gesellschafter repräsentieren.
- 8.4. Jede Übertragung von Geschäftsanteilen muss durch einen schriftlichen Übertragungsvertrag je nach Lage des Falles in privatschriftlicher oder notarieller Form dokumentiert werden, und eine solche Übertragung wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten durch die Mitteilung der Übertragung an die Gesellschaft oder das Einverständnis der Gesellschaft zur Übertragung wirksam, woraufhin jedes beliebige Mitglied des Geschäftsführerrats die Übertragung in das Gesellschafterverzeichnis eintragen kann.
- 8.5. Die Gesellschaft kann durch jeden einzelnen ihrer Geschäftsführer auch einer solchen Übertragung zustimmen und diese ins Gesellschafterverzeichnis eintragen, auf welche in einer Korrespondenz oder in einem beliebigen anderen Dokument Bezug genommen wird, aus welchem die Einigung des Zedenten und des Zessionars hervorgeht.

C. Gesellschafterversammlung

Art. 9. Befugnisse der Gesellschafterversammlung.

- 9.1. Die Gesellschafter üben ihre kollektiven Rechte in der Gesellschafterversammlung aus, welche eines der Organe der Gesellschaft bildet.
- 9.2. Wenn die Gesellschaft nur über einen einzelnen Gesellschafter verfügt, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus. In einem solchen Fall, soweit anwendbar und wo der Begriff "alleiniger Gesellschafter" nicht ausdrücklich in diesem Gesellschaftsvertrag erwähnt ist, soll ein in diesem Gesellschaftsvertrag genannter Verweis auf die "Gesellschafterversammlung" als Verweis auf den "alleinigen Gesellschafter" gelesen werden.
- 9.3. Die Gesellschafterversammlung hat die ihr durch Gesetz oder durch diesen Gesellschaftsvertrag ausdrücklich verliehenen Befugnisse.
- 9.4. Im Falle mehrerer Gesellschafter und falls die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, können, statt Gesellschafterversammlungen abzuhalten, die Gesellschafter unter den gesetzlichen Bedingungen auch durch schriftlichen Beschluss abstimmen. In diesem Fall sollen, soweit anwendbar, die Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrags betreffend Gesellschafterversammlungen hinsichtlich einer solchen Abstimmung durch schriftlichen Beschluss Anwendung finden.

Art. 10. Einberufung der Gesellschafterversammlung.

- 10.1. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit je nach Lage des Falles durch den Geschäftsführerrat, den/die satzungsmäßigen Buchprüfer, falls vorhanden, oder durch Gesellschafter, die insgesamt mindestens fünfzig Prozent (50%) des Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, einberufen werden, wobei die Versammlung an dem in der Ladung angegebenen Ort und Datum abgehalten wird.
- 10.2. Wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss eine jährliche Gesellschafterversammlung in der Gemeinde, in der sich der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet, oder an jedem anderen Ort wie er sich aus der Ladung ergibt, abgehalten werden. Die jährliche Gesellschafterversammlung muss innerhalb eines Zeitraums von sechs (6) Monaten nach Abschluss der Gesellschaftskonten einberufen werden.
- 10.3. Die Ladung zu jeder Gesellschafterversammlung muss die Tagesordnung, den Ort, das Datum und die Uhrzeit der Versammlung enthalten und ist per Einschreiben mindestens acht (8) Tage vor dem für die Versammlung anberaumten Datum an jeden Gesellschafter abzusenden.
- 10.4. Wenn an einer Gesellschafterversammlung alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Ladung abgehalten werden.

Art. 11. Abhalten von Gesellschafterversammlungen - Abstimmung durch schriftlichen Beschluss.

- 11.1. In jeder Gesellschafterversammlung soll ein Rat der Versammlung gebildet werden bestehend aus einem Präsidenten, einem Sekretär und einem Prüfer, von denen jeder einzelne durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird und welche weder Gesellschafter noch Mitglieder der Geschäftsführung sein müssen. Der Rat der Versammlung soll insbesondere sicherstellen, dass die Versammlung gemäß den anwendbaren Regeln und speziell im Einklang mit den Regeln über Ladung, Mehrheitserfordernisse, Stimmauszählung und Vertretung von Gesellschaftern abgehalten wird.
 - 11.2. In jeder Gesellschafterversammlung muss eine Anwesenheitsliste geführt werden.
 - 11.3. Quorum und Stimmabgabe
 - 11.3.1. Jeder Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.
- 11.3.2. Sofern sich aus dem Gesetz oder aus diesem Gesellschaftsvertrag nicht etwas anderes ergibt, werden Gesellschafterbeschlüsse bei der ersten Abstimmung wirksam gefasst, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren. Wenn diese Mehrheit bei der ersten Abstimmung nicht erreicht worden ist, werden die Gesellschafter ein zweites Mal geladen oder befragt. Bei der



zweiten Abstimmung werden die Beschlüsse ungeachtet des vertretenen Anteils am Kapital mit einer Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen wirksam gefasst.

- 11.4. Ein Gesellschafter kann an jeder beliebigen Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er eine andere Person, Gesellschafter oder nicht, durch ein unterzeichnetes Dokument, das auf dem Postweg, per Faxschreiben, per E-Mail oder durch jedwedes andere Kommunikationsmittel übermittelt wird, schriftlich bevollmächtigt, wobei eine Kopie einer solchen Bevollmächtigung hinreichender Beweis dafür ist. Eine Person kann mehrere oder sogar alle Gesellschafter vertreten.
- 11.5. Es wird vermutet, dass ein Gesellschafter, der an einer Gesellschafterversammlung durch Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel teilnimmt, welches es ermöglicht, dass dieser Gesellschafter identifiziert werden kann und dass sich alle Personen, die an der Versammlung teilnehmen, gegenseitig durchgehend hören und sich effektiv an der Versammlung beteiligen können, für die Zusammensetzung von Quorum und Mehrheit anwesend ist.
- 11.6. Der Geschäftsführerrat kann alle anderen Bedingungen bestimmen, die von den Gesellschaftern erfüllt werden müssen, damit sie an Gesellschafterversammlungen teilnehmen können.
- Art. 12. Änderung des Gesellschaftsvertrags. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann dieser Gesellschaftsvertrag durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abgeändert werden, welcher von einer (i) Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens insgesamt fünfundsiebzig Prozent (75%) des Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, gefasst wird.

Art. 13. Protokoll von Gesellschafterversammlungen.

- 13.1. Der Rat der Versammlung muss ein Protokoll der Versammlung aufnehmen, welches von seinen Mitgliedern sowie von jedem Gesellschafter, der das ersucht, unterzeichnet wird.
- 13.2. Der alleinige Gesellschafter, soweit anwendbar, muss ebenfalls ein Protokoll über die von ihm gefassten Beschlüsse aufnehmen und unterzeichnen.
- 13.3. Jede Kopie und jeder Auszug solcher originalen Protokolle, welche in Gerichtsverfahren verwendet werden sollen oder welche einem Dritten zugänglich gemacht werden sollen, müssen, wenn die Versammlung in einer notariellen Urkunde aufgenommen wurde, von dem Notar, der die Originalurkunde aufgenommen hat, beglaubigt werden, oder müssen je nach Lage des Falles durch den Präsidenten des Geschäftsführerrats, durch zwei beliebige seiner Mitglieder oder durch den alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet werden.

D. Geschäftsführung

Art. 14. Befugnisse des Geschäftsführerrats.

- 14.1. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht zugleich Gesellschafter sein müssen. Im Falle von mehreren Geschäftsführern bilden diese einen Geschäftsführerrat, der das zur Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft befugte Gesellschaftsorgan ist. Soweit anwendbar und wo der Begriff "alleiniger Geschäftsführer" nicht ausdrücklich in diesem Gesellschaftsvertrag erwähnt ist, soll ein in diesem Gesellschaftsvertrag genannter Verweis auf den "Geschäftsführerrat" als Verweis auf den "alleinigen Geschäftsführer" gelesen werden.
- 14.2. Der Geschäftsführerrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch Gesetz oder durch diesen Gesellschaftsvertrag den Gesellschaftern/dem Gesellschafter vorbehaltenen Handlungen.
- 14.3. Die Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und die Vertretung innerhalb dieser Führung des Tagesgeschäfts können einem oder mehreren Geschäftsführern oder anderen Personen, ob sie Gesellschafter sind oder nicht, allein oder gemeinschaftlich übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Geschäftsführerrats festgesetzt.
- 14.4. Die Gesellschaft kann notariell oder durch privatschriftliche Urkunde auch spezielle Vollmachten an jedwede Person erteilen, die alleine oder gemeinschaftlich mit anderen als Beauftragter der Gesellschaft handeln soll.
- Art. 15. Zusammensetzung des Geschäftsführerrats. Der Geschäftsführerrat muss aus seiner Mitte des Geschäftsführerrats einen Präsidenten des Geschäftsführerrats wählen. Sofern der Präsident an einer Sitzung des Geschäftsführerrats nicht teilnehmen kann, wählt der Geschäftsführerrat für diese Sitzung einen Präsidenten pro tempore. Der Geschäftsführerrat kann auch einen Sekretär ernennen, der weder Gesellschafter noch Mitglied des Geschäftsführerrats sein muss.

Art. 16. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern und Ende der Amtszeit.

- 16.1. Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, welche deren Bezahlung und Amtszeit festlegt.
- 16.2. Jeder Geschäftsführer kann jederzeit, fristlos und ohne Grund durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden. Ein Geschäftsführer, der zugleich Gesellschafter ist, ist nicht von der Abstimmung über seine eigene Abberufung ausgeschlossen.
- 16.3. Jeder Geschäftsführer hat sein Amt weiter auszuüben bis sein Nachfolger gewählt wurde. Jeder Geschäftsführer kann auch für aufeinander folgende Zeiträume wiedergewählt werden.



Art. 17. Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführerrats.

17.1. Der Geschäftsführerrat versammelt sich auf Einberufung durch seinen Präsidenten oder durch zwei (2) seiner Mitglieder an dem in der Ladung zur Sitzung angegebenen Ort wie im nächsten Abschnitt beschrieben.

17.2. Die Mitglieder des Geschäftsführerrats müssen mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Datum zu jeder Sitzung des Geschäftsführerrats per Post, Faxschreiben, E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel schriftlich geladen werden, außer im Notfall, in welchem die Art und die Gründe des Notfalls in der Ladung zu bezeichnen sind. Eine Ladung ist nicht notwendig im Falle des schriftlichen und unterzeichneten Einverständnisses jedes Mitglieds des Geschäftsführerrats per Post, Faxschreiben, E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel, wobei eine Kopie dieses unterzeichneten schriftlichen Einverständnisses hinreichender Beweis dafür ist. Auch ist eine Ladung zu Sitzungen des Geschäftsführerrats nicht erforderlich, welche zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden sollen wie in einem vorausgehenden Beschluss des Geschäftsführerrats bestimmt. Eine Ladung soll ferner dann nicht erforderlich sein, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführerrats anwesend oder vertreten sind, oder im Falle von schriftlichen Umlaufbeschlüssen gemäß diesem Gesellschaftsvertrag.

Art. 18. Verlauf von Sitzungen des Geschäftsführerrats.

- 18.1. Sitzungen des Geschäftsführerrats werden durch den Präsidenten des Geschäftsführerrats geleitet.
- 18.2. Quorum

Der Geschäftsführerrat kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

18.3. Abstimmung

Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der an einer Sitzung des Geschäftsführerrats anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit soll die Stimme des Präsidenten entscheidend sein.

- 18.4. Ein Mitglied des Geschäftsführerrats kann an einer Sitzung des Geschäftsführerrats teilnehmen, indem es ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrats schriftlich per Post, Faxschreiben, E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung hinreichender Beweis dafür ist. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten.
- 18.5. Es wird vermutet, dass ein Mitglied des Geschäftsführerrats, das an einer Sitzung durch Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel teilnimmt, welches es ermöglicht, dass dieses Mitglied identifiziert werden kann und dass sich alle Personen, die an der Sitzung teilnehmen, gegenseitig durchgehend hören und effektiv an der Sitzung teilnehmen können, für die Zusammensetzung von Quorum und Mehrheit anwesend ist. Es wird vermutet, dass eine durch solche Kommunikationsmittel abgehaltene Sitzung am eingetragenen Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde.
- 18.6. Der Geschäftsführerrat kann einstimmig schriftliche Beschlüsse fassen, welche dieselbe Wirkung haben wie in einer ordnungsgemäß geladenen und abgehaltenen Sitzung gefasste Beschlüsse. Solche schriftlichen Beschlüsse sind gefasst, wenn sie durch alle Mitglieder des Geschäftsführerrats auf einem einzigen Dokument oder auf verschiedenen Duplikaten datiert und unterzeichnet worden sind, wobei eine Kopie der Unterschrift, die per Post, per Faxschreiben, per E-Mail oder durch jedes andere Kommunikationsmittel gesendet wurde, hinreichender Beweis dafür ist. Das Dokument, das alle Unterschriften enthält, oder die Gesamtheit aller Duplikate, je nach Lage des Falles, stellt das Schriftstück dar, welches das Fassen der Beschlüsse beweist, und das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum solcher Beschlüsse.
- 18.7. Jeder Geschäftsführer, der an einer Transaktion, die dem Geschäftsführerrat zur Entscheidung vorliegt, direkt oder indirekt ein vermögensrechtliches Interesse hat, welches mit dem Interesse der Gesellschaft in Konflikt steht, muss den Geschäftsführerrat über diesen Interessenkonflikt informieren, und seine Erklärung muss im Protokoll der betreffenden Sitzung aufgenommen werden. Der betreffende Geschäftsführer kann weder an der Beratung über die in Frage stehende Transaktion teilnehmen, noch darüber abstimmen. Wenn die Gesellschaft einen einzigen Geschäftsführer hat und dieser Geschäftsführer in einer zwischen ihm und der Gesellschaft geschlossenen Transaktion direkt oder indirekt ein vermögensrechtliches Interesse hat, welches mit dem Interesse der Gesellschaft in Konflikt steht, muss dieser Interessenskonflikt im Protokoll über die betreffende Transaktion aufgenommen werden. Dieser Artikel 18.7 ist nicht anwendbar auf laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen geschlossen wurden.

Art. 19. Protokoll von Sitzungen des Geschäftsführerrats.

- 19.1. Der Sekretär oder, wenn ein solcher nicht ernannt worden ist, der Präsident, soll ein Protokoll über jede Sitzung des Geschäftsführerrats aufnehmen, welches vom Präsidenten und vom Sekretär, falls vorhanden, unterzeichnet wird.
 - 19.2. Der alleinige Geschäftsführer, soweit anwendbar, soll über seine Beschlüsse ebenfalls ein Protokoll aufnehmen.
- 19.3. Jede Kopie und jeder Auszug solcher originalen Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren verwendet werden sollen oder die Dritten zugänglich gemacht werden sollen, sollen, je nach Lage des Falles, vom Präsidenten des Geschäftsführerrats, von zwei beliebigen seiner Mitglieder oder vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet werden.
- Art. 20. Geschäfte mit Dritten. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en) gebunden, der/denen eine solche Unterschriftsbefugnis durch den Geschäftsführerrat oder den alleinigen Geschäftsführer übertragen worden ist. Die Gesellschaft



wird gemäß den Regeln und in den Grenzen einer Übertragung der Führung des Tagesgeschäfts gegenüber Dritten durch die Unterschrift jedes/aller Beauftragten gebunden, dem/denen die Befugnis in Verbindung mit der Führung des Tagesgeschäfts allein oder gemeinschaftlich übertragen wurde.

E. Aufsicht

Art. 21. Satzungsmäßige(r) Buchprüfer - Unabhängige(r) Buchprüfer.

- 21.1. Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden ihre Geschäfte durch einen oder mehrere satzungsmäßigen Buchprüfer beaufsichtigt, welche Gesellschafter sind oder nicht.
- 21.2. Die Gesellschafterversammlung soll die Anzahl der satzungsmäßigen Buchprüfer bestimmen, sie ernennen und ihre Bezahlung und Amtszeit festlegen. Ein ehemaliger oder derzeitiger satzungsmäßiger Buchprüfer kann von der Gesellschafterversammlung wieder ernannt werden.
- 21.3. Jeder satzungsmäßige Buchprüfer kann jederzeit fristlos und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.
- 21.4. Die satzungsmäßigen Buchprüfer haben ein unbegrenztes Recht stetiger Aufsicht und Kontrolle über alle Geschäfte der Gesellschaft.
- 21.5. Die satzungsmäßigen Buchprüfer können durch einen Experten unterstützt werden, um die Bücher und Konten der Gesellschaft zu prüfen. Dieser Experte muss von der Gesellschaft genehmigt sein.
- 21.6. Im Falle einer Mehrheit satzungsmäßiger Buchprüfer bilden diese einen Rat satzungsmäßiger Buchprüfer, welcher aus seiner Mitte einen Präsidenten wählen muss. Er kann auch einen Sekretär ernennen, der weder Gesellschafter noch satzungsmäßiger Buchprüfer sein muss. Betreffend die Ladung zu und das Abhalten von Sitzungen des Rats satzungsmäßiger Buchprüfer sollen die in diesem Gesellschaftsvertrag genannten Regeln betreffend die Ladung zu und das Abhalten von Sitzungen des Geschäftsführerrats anwendbar sein.
- 21.7. Wenn die Gesellschaft zwei (2) der drei (3) im ersten Absatz des Artikels 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen genannten Kriterien während des in Artikel 36 desselben Gesetzes genannten Zeitraums überschreitet, wird/werden der/die satzungsmäßigen Buchprüfer durch einen oder mehrere unabhängige Buchprüfer ersetzt, welcher/welche unter den Mitgliedern des Institut des réviseurs d'entreprises gewählt wird/werden und welcher/welche von der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die dessen/deren Amtszeit bestimmt.

F. Geschäftsjahr - Gewinne - Zwischendividenden

Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jedes Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 23. Gewinne.

- 23.1. Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung soll dann nicht mehr verpflichtend sein, sobald und solange die Gesamtsumme der Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beträgt.
- 23.2. Die durch einen Gesellschafter an die Gesellschaft erbrachten Einlagen können ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden, wenn der einlegende Gesellschafter dieser Zuführung zustimmt.
- 23.3. Im Falle einer Herabsetzung des Kapitals kann die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft im Verhältnis herabgesetzt werden, so dass sie zehn Prozent (10%) des Kapitals nicht übersteigt.
- 23.4. Unter den gesetzlichen Bedingungen und auf Empfehlung durch den Geschäftsführerrat wird die Gesellschafterversammlung beschließen, wie der verbleibende Rest des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft gemäß dem Gesetz und diesem Gesellschaftsvertrag verwendet werden soll.

Art. 24. Zwischendividenden - Emissionsagio.

- 24.1. Der Geschäftsführerrat oder die Gesellschafterversammlung kann Zwischendividenden zahlen unter der Voraussetzung, dass (i) Zwischenkonten erstellt wurden, nach denen genügend Mittel verfügbar sind, (ii) der auszuschüttende Betrag nicht die Gesamtsumme der Gewinne übersteigt, die seit Abschluss des letzten Geschäftsjahres, für welches der Jahresabschluss genehmigt wurde, realisiert worden sind, einschließlich vorgetragener Gewinne und Summen, die aus zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen entnommen wurden, abzüglich vorgetragener Verluste und solcher Summen, die gemäß dem Gesetz oder diesem Gesellschaftsvertrag der Reserve zuzuführen sind, und (iii) der Buchprüfer der Gesellschaft, falls vorhanden, in seinem Bericht an den Geschäftsführerrat erklärt, dass die beiden erstgenannten Bedingungen erfüllt sind.
- 24.2. Das Emissionsagio, falls vorhanden, kann durch Gesellschafterbeschluss oder Beschluss der Geschäftsführer unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen betreffend die Unantastbarkeit des Kapitals und die gesetzliche Rücklage frei an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden.



G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Bezahlung der Liquidatoren bestimmt.

H. Anwendbares Recht

Art. 26. Anwendbares Recht. Der Gesellschaftsvertrag und seine Auslegung und Interpretation unterliegen Luxemburger Recht. Alle in diesem Gesellschaftsvertrag nicht geregelten Angelegenheiten sollen gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung bestimmt werden.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.
 - 2) Zwischendividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

b-to-v Partners AG, wie vorgenannt:

hundertfünfundzwanzig (125) Anteile.

Der Ausgabebetrag wurde vollständig in Geld eingezahlt, so dass die Summe von zwölf Tausend und fünf hundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Auslagen

Die Auslagen, Kosten, Vergütungen oder Belastungen welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstanden sind oder die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen werden sollen, werden auf EUR 1.500.- geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Der Gründungsgesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital der Gesellschaft repräsentiert, hat sodann folgende Beschlüsse gefasst.

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Geschäftsführerrats wird auf vier (4) festgesetzt.
- 2) Die folgenden Personen werden, mit Wirkung des Datums dieses Beschlusses und für unbestimmte Zeit, als Mitglieder des Geschäftsführerrats der Gesellschaft ernannt:
 - a) Dr. Christian Schütz, geboren am 16.06.1972 in Mainz, wohnhaft in, Lessingstr. 8, CH- 9008 St. Gallen/Schweiz;
 - b) Dr. Florian Schweitzer, geboren am 09.10.1973 in Geneve, wohnhaft in Rebrainstr. 32, CH-9213 Hauptwill/ Schweiz;
 - a) Dr. Alexander Stoeckel, geboren am 17.12.1974 in Berlin, wohnhaft in, Oberstr. 255, 9014 St. Gallen;
 - b) Dr. Jochen Gutbrod, geboren am 09.11.1963 in Köln, wohnhaft in, Spitzweggasse 6, 14482 Potsdam
- 3) Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat der Bevollmächtigte diese originale Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. EGRY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 janvier 2015. Relation: LAC/2015/1168. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 2. Februar 2015.

Référence de publication: 2015016837/362.

(150020863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.



RMC LRC 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.049.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January.

Before Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. Venture Property Group Limited., a limited company, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1836679,
- 2. Praxis Luxembourg S.A., a public limited company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B148480,

both duly represented by Ms. Manon Casulli, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal, on January 20 $^{\rm th}$, 2015.

The said proxies, initialed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme that they desire to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

- **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "RMC LRC 2" (hereinafter the "Company").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the acquisition of participations in any companies, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, as well as the management, control and development of these participations.

The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.



The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of twenty seven-thousand five hundred British pounds (GBP 27,500.-) represented by twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, their number being determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by an unanimous resolution of the shareholders of the Company for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are appointed, provided, however, that any director may be removed (with or without cause) at any time by an unanimous resolution taken by the shareholders of the Company. The directors shall be eligible for reappointment.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board



of Directors. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three (3) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. No notice is required if all members of the Board of Director are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by the unanimous vote of the directors present or represented.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the meeting of the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every directors. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of each of the directors of the Company.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may by unanimous decision of the directors in office of the Company delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to two or more directors who shall act jointly. The delegation to a member(s) of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person(s). The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may also by unanimous decision of the directors in office of the Company confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict of interest and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict of interest on any item on the agenda must declare this conflict of interest to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.



The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the provisions of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 31 st of the month of May, at 11.00 am.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law and articles 7, 8 and 19, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The Company is supervised by one or more statutory auditors.

The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office.

The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 1 year from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

Art. 16. Accounting Year and Approval of annual accounts. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Each year, the Board of Directors prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

One month before the annual general meeting, the Board of Directors provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10 %) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the shareholders of the Company.

In case of dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a unanimous resolution of the shareholders of the Company.



- Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
- Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2016.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

Venture Property Group Limited, pre-qualified Twenty-seven thousand four

hundred ninety-nine (27,499) shares	27,499
Praxis Luxembourg S.A., pre-qualified One (1) share	1
Total: twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares	27,500

All these shares have been entirely paid-up in cash, so that the total amount of twenty-seven thousand five hundred

British pounds (GBP 27,500.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-). The amount of twenty-seven thousand five hundred British pounds (GBP 27,500.-) corresponds to the amount of thirty-six thousand twenty-four Euro and ten Eurocent (EUR 36,024.10) according to the exchange rate published on XE.Com on January 21 st, 2015.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the general meeting of shareholders

The appearing parties, acting as shareholders of the Company and representing the entire subscribed share capital, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2019:

- Mr. Robert Kimmels, company director, born on 4 March 1969 in Breukelen (the Netherlands), residing in 8, avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg,
- Mr. Simon Barnes, company director, born on 2 December 1962 in Liverpool (United Kingdom), residing professionally at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1215 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Yehuda Barashi, company director, born on 17 April 1972 in Jerusalem (Israel), residing professionally in 60, Welbeck Street, London W1G 9XB, United Kingdom.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to fix the address of the registered office of the Company at 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mrs Andrea Bohn with professional address at 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg as statutory auditor for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2019.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up on the date set at the beginning of this deed.



This deed having been read to the appearing person known by the notary by his first name and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

- 1. Venture Property Group Limited., une société constituée et existante sous la loi des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des lles Vierges Britanniques sous le numero 1836679,
- 2. Praxis Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.480,

toutes les deux dûment représentées par MIIe Manon Casulli, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparantes, agissant en leurs qualités telles que définies ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de rédiger l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et les statuts qui doivent être les suivants

Art. 1 er. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination RMC LRC 2 (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales ou des autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes situées à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute à raison de la mort, suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit, par souscription, achat, échange ou de tout autre manière, aussi bien que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également procéder au transfert desdites participations par voie de vente, d'échange ou autre.

La société peut également détenir, développer, détenir des participations immobilières et procéder à la vente de tout ou partie de ces biens immobiliers dans le cadre de la bonne gestion de ses investissements, la promotion, la vente, gestion et/ou location de ces propriétés que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, aussi bien qu'à toutes opérations en relation avec ces biens immobiliers, en ce compris une participation directe ou indirecte dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de ces biens immobiliers.

La société peut aussi acquérir et développer tous les brevets, marques et d'autres droits intellectuels ainsi que tous les droits qui y sont attachés ou qui les complètent.

La société peut, en accord avec la loi, emprunter sous quelque forme que ce soit et en particulier par voie d'émission d'obligations, de billets à ordre ou pas, ou de prêt bancaire ou personnel, et procéder pour d'autres compagnies dans laquelle elle a ou pas de participation directe ou indirecte, à des aides, des prêts, des avances ou des garanties.

La société peut aussi être intéressée par toutes sortes de biens financiers, d'épargne, de bons du trésor et tout autre forme de placement, en particulier, les actions, obligations, options et warrants, qu'elle pourra acquérir par voie d'achat, de souscription ou tout autre manière, ou les vendre ou les échanger.

La société pourra conclure des emprunts sous toutes forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédits et, via des gages à titre personnel ou via hypothèque sur tout ou partie de ses biens (présents et futurs) ou par tout autre méthode, pour la bonne exécution de ses contrats ou obligations ou pour toutes filiales ou toutes autres compagnies dans laquelle elle aurait des intérêts ou qu'elle juge utile.



La société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières personnelles ou toutes transactions immobilières, en relation directe ou indirecte, pour tout ou parties avec l'objet social de la société.

La société peut directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou associée, poser tous les actes susceptibles d'aider à la réalisation de son objet social ou l'objet social d'une autre société dans laquelle elle a un intérêt.

Généralement elle peut aussi prendre toutes les mesures de contrôle ou de supervision et prendre toutes les mesures utiles à l'accomplissement de son objet social, elle pourra également prendre part à l'administration d'autres compagnies Luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500.-) représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions ayant une valeur nominale de un livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société le moment venu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation implique une suspension de tous les droits attachés à ces action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale par vote unanime des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par une décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, le moment venu, par le Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président doit réunir le Conseil d'Administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit ou par télécopie ou par e-mail de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette



urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, par télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une annexe résolution préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

Les avis des réunions ajournées sont donnés au Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise de façon unanime par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux pouvant servir dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

- Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs de la Société.
- Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer par décision unanime seulement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à deux ou plusieurs administrateurs, susceptibles d'agir conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration pourra également par décision unanime seulement conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.



L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 31 du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication similaires permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en donnant un mandat écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les articles 7,8 et 19, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme d'une année.

Les commissaires sont rééligibles.

Art. 16. Exercice Social et Approbation des Comptes Annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant les avoirs et les dettes de la société, avec une annexe résumant les engagements et les dettes de ses dirigeants, administrateurs et directeurs envers la société.

Le Conseil d'Administration remet ces différentes pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. La société peut être dissoute à tout moment, par décision unanime des actionnaires de la société

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.



- **Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires au vote unanime seulement.
- Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
 - 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription

Les actions de la Société sont souscrites comme suit:	
Venture Property Group Limited. prénommée, Vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf	
(27.499) actions	27. 4 99
Praxis Luxembourg S.A, prénommée Une (1) action	1
Total: vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions	

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept mille cinq cent livres sterling (GBP 27.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents Euro (EUR 1.600.-).

Le montant de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500,-) correspond à la somme de trente-six mille vingt-quatre Euros et dix Eurocent (EUR 36.024,10) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 21 janvier 2015.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes, agissant en tant qu'actionnaires de la Société et représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2019:

- M. Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas) demeurant à 8, avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg;
- M. Simon Barnes, administrateur, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1215 à Luxembourg
- M. Yehuda Barashi, administrateur, né le 17 avril 1972 à Jerusalem, (Israel), demeurant à 60, Welbeck Street, Londres W1G 9XB, Royaume-Uni.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Mme Andrea Bohn, résidant professionnellement au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2019.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms et prénoms usuels, états civils et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Casulli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1859. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016715/560.

(150019576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Tradex World Sourcing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 194.057.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Olivier TULLII, indépendant, né le 22 novembre 1972 à Villerupt (F), demeurant à F-54190 Villerupt, E4, rue Anatole France.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de:

"TRADEX WORLD SOURCING S.à r.l."

- **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.
 - Art. 4. La société a pour objet l'import/export, la vente et l'achat en gros et en détail de textiles.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.



Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2015.
- **Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

	Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:	
	Monsieur Olivier TULLII, prénommé,	
	cent parts sociales	100
•	TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier TULLII, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, Rue de l'Alzette.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Olivier Tullii, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 14 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 1081. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016798/100.

(150019757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Park Luxco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 190.247.

Extrait des décisions des Associés de la Société prises en date du 7 janvier 2015

Il résulte des décisions écrites des associés de la Société du 7 janvier 2015 les décisions suivantes (traduction fibre):

- d'accepter la démission de:
- * Monsieur Kevin Fusco, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- * Madame Kimberley Terjanian, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
- * Monsieur Deepak Misra, né le 18 octobre 1971 à Bhubaneswar, Inde, ayant son adresse professionnelle au 63, Brook Street, W1K 4HS Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur Lance West, né le 11 décembre 1960 en Alabama, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 63, Brook Street, W1K 4HS Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur Stefan Kowski, né le 16 février 1979 à Hall en Tyrol, Autriche, ayant son adresse professionnelle au 63, Brook Street, W1K 4HS Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur John Brantl, né le 11 avril 1983 à New-York, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5, Savile Row, Mayfair, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Madame Anita Lyse, née le 04 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur Stéphane Gatto, né le 02 Août 1980 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- * Monsieur Thomas Georges, né le 23 mai 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
 - de re-catégoriser Yasemin Bulut en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015016663/43.

(150019553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck